

## PREAMBULE

La conclusion du contrat de vente implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

## GENERALITES

La société LENOIR HANDI CONCEPT ne saurait être tenue à l'exécution de ses obligations en cas de force majeure ou d'évènements échappant à son contrôle tels que grèves, catastrophes naturelles, incendies, inondations, problèmes affectant ses fournisseurs, les transports, sa production, actes des autorités publiques, actes terroristes, guerres.

## PERFECTIONNEMENTS

La société LENOIR HANDI CONCEPT se réserve le droit d'apporter à tout moment à la fabrication de ses produits toute modification ou amélioration qu'elle jugerait utile sans pour autant devoir appliquer ces modifications ou améliorations aux produits déjà livrés ou en commande. En tout état de cause, ces modifications ou améliorations ne sauraient justifier l'annulation des commandes en cours. Les indications et/ou photographies stipulées dans nos prospectus, notices, site web, Cd-rom, publicités, ne sont données qu'à titre indicatif et ne sont pas contractuelles.

## PRIX

Les prix s'entendent nets hors taxes en Euros au tarif en vigueur au jour de la livraison. Lorsqu'un devis, bon de commande, accusé de réception de commande ou facture pro forma est établi, les prix restent valables pour la durée indiquée sur ces derniers. A défaut d'indication de durée, ces documents ainsi que leurs conditions seront réputés valables trois mois. Les prix des produits ainsi que des prestations de service, taxes afférentes ou assurances sont ventilés sur la facture du client. En cas d'expédition des produits ou de livraison par nos services, les prix s'entendent franco de port. Une facture est établie pour chaque vente de produits ou prestations de service et est délivrée au moment de celle-ci (sauf prise en charge sous garantie).

## CONDITIONS DE PAIEMENT

### Particuliers :

Un chèque de 30 % du prix TTC sera demandé et encaissable lors de la commande. Le paiement de la facture peut être effectué en espèces (inférieur à 460 Euros), chèque (à l'ordre de LENOIR HANDI CONCEPT), ou virements. S'agissant de la vente de véhicules (neufs ou occasions), un échéancier relatif au règlement peut éventuellement être mis en place. Afin d'éviter un refus de prise en charge, il est recommandé d'obtenir l'accord des organismes de financement avant tout équipement. Tout retard de paiement entraînera des intérêts de retard de 1.5 fois le taux légal par mois.

### Professionnels :

Le paiement de la facture peut être effectué par chèques, virements ou traite acceptée directe à 30 jours selon les conditions d'ouverture de compte. Tout retard de paiement entraînera des intérêts de retard de 1.5 fois le taux légal par mois.

## RESERVE DE PROPRIETE

En application de la loi n° 80-335 du 12 Mai 1980, il est expressément précisé que l'acheteur ne sera propriétaire du bien qu'après complet paiement de toutes les sommes dues à l'échéance. Jusqu'à cette date, l'acheteur ne pourra revendre ce bien sans l'autorisation préalable expresse de la société LENOIR HANDI CONCEPT. De même cette dernière pourra subordonner la vente aux conditions souhaitées par elle pour avoir garantie des sommes lui restant dues par l'acheteur. En cas d'inexécution de ses obligations par l'acheteur, la vente sera résolue de plein droit 30 jours après une mise en demeure restée sans effet. En outre, le vendeur se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts à l'acheteur défaillant.

## COMMANDES

### A- Commande par un particulier

La commande est enregistrée si elle est transmise par courrier contenant devis daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour Accord ». Si le versement d'un acompte est demandé pour valider la commande, cette dernière ne sera enregistrée qu'après le versement du montant demandé. Toute fourniture ainsi que l'éventuel montage d'un ou plusieurs produits sur un véhicule automobile sont conformes à la demande du client et ventilés sur l'accusé de réception de commande. L'utilisateur de ces produits a pour obligation de vérifier auprès des autorités compétentes que l'ensemble des aménagements effectués sur son véhicule sont en corrélation avec ses besoins spécifiques, conformément aux conditions particulières d'usage stipulées au dos de son permis de conduire en cours de validité.

### B. Commande par un professionnel

La commande est enregistrée si elle est transmise par télécopie, courriel ou courrier simple comportant l'intégralité des informations légales sur le support. Toute commande ne devient définitive qu'après acceptation expresse de la société LENOIR HANDI CONCEPT. Toute commande est néanmoins considérée comme acceptée si elle n'est pas refusée dans les 10 jours de sa réception. Il incombe au client de vérifier que l'accusé de réception de commande corresponde scrupuleusement à sa commande afin que tout risque d'erreur soit écarté. Cette éventuelle information devra être retransmise par écrit immédiatement, à défaut, l'accusé de réception de commande sera réputé accepté par le client.

## DELAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison seront précisés à l'acheteur lors de la commande. Le retard de livraison ne saurait entraîner l'annulation de la commande ni justifier l'octroi de dommages et intérêts ou pénalités au bénéfice de l'acheteur.

## GARANTIE

L'acheteur est garanti contre les défauts ou vices-cachés, la société LENOIR HANDI CONCEPT étant garant en tant que professionnel, de la qualité et de la sécurité de ses aménagements et modifications mais sa responsabilité serait dérogée si les réparations ou fournitures de pièces détachées étaient confiées à des tiers autres que ceux désignés par elle. L'acheteur est donc tenu de faire effectuer toutes réparations ou échanges, dans les ateliers de la société LENOIR HANDI CONCEPT ou dans ceux d'un autre établissement agréé par elle. Concernant les carrosseries, celles-ci doivent être utilisées pour les usages et charges pour lesquels elles ont été fabriquées ou modifiées et doivent être entretenues normalement par le client, en tenant compte des conditions d'emploi, toute garantie étant exclue au cas d'un usage anormal, d'une mauvaise utilisation, notamment dans les conditions de charge et d'arrimage et de défauts d'entretien.

Les matériels et équipements étrangers aux travaux de la société LENOIR HANDI CONCEPT mais faisant éventuellement partie de l'ensemble des fournitures sont toujours vendus selon les clauses et conditions générales de leurs constructeurs respectifs. Dans le cas où les produits seraient fournis non montés sur les véhicules, la garantie ne couvre pas les dysfonctionnements ou avaries dus à des défauts de montage. La garantie ne couvre pas les remplacements ou réparations qui résulteraient de l'usure normale du produit ou du véhicule, les détériorations ou accidents provenant de négligences, défauts de surveillance ou d'entretien, utilisation mauvaise ou abusive, utilisation de pièces détachées n'étant pas d'origine ou différentes de la pièce d'origine, les réparations qui seraient effectuées ailleurs que chez la société LENOIR HANDI CONCEPT (sauf accord exprès et écrit), ni les conséquences directes ou indirectes de l'immobilisation du produit ou du véhicule. Aucune réparation relative à un vice-apparent ne sera admise si la constatation du défaut n'a pas été notifiée, par courrier recommandé avec accusé de réception s'agissant d'un particulier, ou par courrier simple ou courriel s'agissant d'un professionnel, et ce dans les dix jours de la délivrance du produit. Tout appel en garantie quel qu'il soit devra impérativement indiquer la date et le numéro de la facture repris exclusivement sur nos documents et correspondant à la vente d'origine des produits. En aucun cas, la société LENOIR HANDI CONCEPT ne saurait être tenue à dommages et intérêts.

## TERRITORIALITE

Ces conditions générales de vente et de garantie s'appliquent pour la France Métropolitaine exclusivement et la Corse. Pour les Dom Tom et l'international, les conditions générales de vente et de garantie « export » s'appliqueront.

## DISPOSITIONS DIVERSES

Les stipulations de ces conditions de vente et de garantie ne sauraient toutefois être interprétées comme ayant pour objet ou pour effet de priver l'une quelconque des parties de l'exercice d'une action en justice destinée à faire reconnaître ses droits.

## CONTENTIEUX ET LIEU DE JURIDICTION

Si une des clauses des présentes conditions générales de vente et de garantie devait être déclarée nulle par un Tribunal, les autres s'appliqueraient toujours. Toute contestation, de quelque nature que ce soit, sera de la compétence du Tribunal de Commerce de ROUEN si l'acquéreur est un commerçant, ou du Tribunal de Grande Instance de ROUEN si l'acquéreur n'a pas la qualité de commerçant.